

Direction du bureau du sous-ministre
et du secrétariat

PAR COURRIEL

Le 15 avril 2021

DEMANDEUR

N/Réf. : 202103-49

Objet : Demande d'accès à l'information

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 23 mars 2021.

Les documents que nous détenons concernant votre demande font l'objet d'une publication ou d'une diffusion au sens de l'article 13 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1), ci-après Loi sur l'accès. Vous les trouverez aux adresses Web suivantes :

- 2011 – Plan directeur provisoire du parc national de Ulittaniujalik (Monts-Pyramides)
<https://mffp.gouv.qc.ca/parcs/reseau-parcs-nationaux/documents/plan-directeur-Ulittaniujalik.pdf>
- 2012 – Plan directeur provisoire du parc national d'Opémican
<https://mffp.gouv.qc.ca/parcs/reseau-parcs-nationaux/documents/plan-directeur-Opemican.pdf>
- 2018 – Politique sur les parcs nationaux du Québec
https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/PolitiqueParcNationaux_fr.pdf

... verso

- 2020 – Plan directeur du parc national du Mont-Mégantic
<https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/planDirecteurMontMegantic.pdf>
- 2021 – Plan directeur du parc national de la Yamaska
https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/PL_Parc_national_Yamaska.pdf

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie de l'article précité.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'accès à l'information,

Démosthène Blasi

p. j. 2